

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), et par visioconférence le mercredi 26 mars 2025 à 19:30.

Personnes présentes : James Di Sano, président; Donna Anber, vice-présidente; Barbara Barrasso, Anick Brunet, Benny Catania, Bob Pellerin et Melissa Wall, commissaires; Chloée Alary, Tara Anderson et Elena Ferrato commissaires-parents; et Russell Copeman, directeur général.

Personnes présentes sur la plateforme Zoom : Heather Appleby et Noémia Onofre de Lima, commissaires; et Anthonia Adedeji, représentante substitut des élèves au conseil.

Autres personnes présentes : Selena Mell, directrice générale adjointe; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Lynda DaSilveira, directrice des Services pédagogiques; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Daniel Harvey, directeur du Service des ressources financières; Anne-Marie Lavoie, directrice du Service des ressources humaines; Maxeen Jolin, coordonnatrice des Communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Personnes absentes : Désirée Ramacieri, commissaire; et Maya Lavictoire et Andressa Reginato, représentantes des élèves au conseil.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la directrice adjointe du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications par intérim. Le quorum est atteint.

HEURE : 19:30

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

J'aimerais rendre hommage à l'existence des Premières Nations en reconnaissant que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se trouve sur le territoire traditionnel de la Nation kanien'keha:ka ou Nation mohawk.

Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la Nation mohawk est membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Dans un esprit de vérité, de réconciliation et de collaboration, nous honorons notre relation avec les communautés autochtones et respectons l'histoire, la culture et la langue des premiers peuples du Canada.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

CC-250326-CA-0066

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Benny Catania que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier contenu au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-001 soit adopté sans modification. La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal – 26 février 2025

Approbation du procès-verbal

26 février 2025

CC-250326-CA-0067

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 26 février 2025, dont les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale. Appuyée par la commissaire-parent Elena Ferrato.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres des deux périodes de questions de 20 minutes chacune. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il leur est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle précise que la deuxième période de questions est exclusivement réservée aux points à l'ordre du jour. La période de questions n'est pas une plateforme de débats.

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir que Renata Isopo, journaliste pour The Laval News, a soumis deux questions avant la date d'échéance pour la première période de questions.

Question n° 1 :

The Laval News a appris que ni la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) ni la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) ne demanderont à leurs écoles ou centres respectifs d'absorber une partie quelconque des 2,6 millions de dollars (CSEM) ou 2,5 millions de dollars (CSLBP) de compressions budgétaires imposées par le gouvernement.

Selon les dernières réponses aux questions posées par The Laval News concernant les compressions de 1,5 million de dollars imposées à votre commission scolaire par le gouvernement du Québec, la coordonnatrice des communications, Maxeem Jolin, a indiqué que « sur le montant total de 1 519 843 \$ à retrancher du budget :

- *les huit services du centre administratif réduiront leur budget de 606 000 \$.*
- *les 40 écoles et centres réduiront leurs budgets d'environ 913 000 \$.* »

Pourquoi les services du centre administratif prendront en charge seulement 39,8 % des réductions, alors que les écoles et les centres prendront en charge 60,2 % des réductions?

Qui sera donc le plus touché, les centres et les écoles qui desservent directement les élèves ou les services essentiels offerts par le centre administratif, dont l'impact sur les élèves est, dans le meilleur des cas, seulement indirect, et parfois même superflu comparativement à ce que les écoles et les centres font pour leurs élèves?

Quels enjeux financiers la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) rencontre-t-elle que la CSEM ou la CSLBP ne rencontrent pas pour pousser le conseil des commissaires à approuver ce qui semble être l'imposition injustifiée et évitable (avec une meilleure gestion) de compressions de près de 913 000 \$ aux écoles et aux centres, alors que le centre administratif n'absorbe qu'un montant bien moindre de 606 000 \$?

Par ailleurs, selon les déclarations publiques du président Joe Ortona, la contribution de la CSEM à l'ACSAQ revient à 1/10 de 1 % de son budget, soit environ 450 000 \$...

Est-ce que la CSSWL suit la même formule pour déterminer son cadeau annuel à l'ACSAQ, qui, selon nos calculs, s'élèverait à environ 240 000 \$ pour le prochain exercice financier?

Le président remercie M^{me} Isopo pour ses questions, soulignant que la situation financière de chaque commission scolaire peut varier considérablement.

De plus, il n'est ni raisonnable ni juste de comparer des décisions prises par différentes commissions scolaires en ce qui concerne les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation sans avoir une compréhension complète de la structure, de la taille, du budget de fonctionnement, des revenus et des dépenses uniques de chaque commission scolaire.

En ce qui concerne l'ACSAQ, la contribution représente un montant par élève, comme c'est le cas pour toutes les commissions scolaires anglophones. Il ne s'agit pas d'un cadeau, mais bien des frais d'adhésion à notre association. Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant de ces frais s'élevait à 157 767,25 \$.

Question n° 2 :

La CSEM a fait une déclaration publique concernant le projet de loi 94. La CSSWL est-elle prête à faire elle aussi une déclaration publique, et a-t-elle un plan d'action? Puis-je connaître votre échéancier pour une telle déclaration?

Savez-vous si le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier prendra des mesures pour défendre et/ou soutenir le personnel enseignant qu'il représente en ce qui concerne le projet de loi 94? Veuillez nous fournir des détails, si possible. Merci.

Le président fait savoir que le projet de loi 94 est susceptible d'avoir d'importantes répercussions pour notre commission scolaire. Ce projet de loi est un prolongement du projet de loi 21, auquel notre commission scolaire s'oppose. Le projet de loi 94 va plus loin que le projet de loi 21 à l'égard d'importants enjeux qui nous préoccupent. Ce projet de loi est en contradiction avec nos valeurs d'inclusion. Nous croyons que notre système scolaire devrait promouvoir la diversité, et non pas la limiter. Nous tiendrons des discussions avec nos commissions scolaires homologues, car l'ACSAQ est une partie intervenante dans le dossier du projet de loi 21.

Il souligne que la commission scolaire ne détient pas d'information sur le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et que nous ne pouvons pas parler au nom d'autres parties prenantes.

4.0 Rapport du président

Le président fait savoir qu'une version bilingue de son rapport complet est accessible au public.

Il poursuit en citant Helen Keller, dont les paroles nous rappellent que l'unité fait la force et que ce qu'il semble impossible d'accomplir seul devient extraordinaire ensemble, ce qui n'a jamais été aussi vrai pour notre commission scolaire.

Seuls, nous pouvons faire si peu, ensemble, nous pouvons faire tant de choses.

Le 22 mars 2025, il s'est joint à des membres du personnel et des commissaires actuel(le)s et à la retraite, des bénévoles dévoué(e)s et des membres de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier (FSWL) pour assister à un match du Rocket de Laval où le groupe a passé l'après-midi à vendre des billets de tirage moitié-moitié en soutien de la FSWL. Les sommes recueillies grâce à la vente des billets moitié-moitié profitent directement aux élèves de la commission scolaire et viennent renforcer ce que le concept de communauté représente;

Il poursuit en présentant son rapport mensuel.

Événements dans les écoles et les centres

- 12 mars 2025 – Visite de l'école primaire Franklin Hill et présence, du même coup, à la réunion du conseil d'établissement;
- 13 mars 2025 – Visite de l'école alternative Phoenix
- 21 mars 2025 – Présence à l'événement *Love Through the Eras and Comedy Night* à l'école primaire Jules Verne en compagnie des commissaires Anick Brunet et Benny Catania;
- 22 mars 2025 – Présence, comme cela a été mentionné précédemment, au match de hockey des Rocket Laval en compagnie du commissaire Bob Pellerin et des membres de la FSWL. Des élèves de l'école primaire Jules Verne ont chanté l'hymne national lors du match;
- 22 mars 2025 – Présence à la soirée de comédie à l'école secondaire Laval Senior en compagnie du commissaire Benny Catania;

Événements dans la communauté

- 6 mars 2025 – Présence à une réception tenue par Colco Montréal pour célébrer le Ramadan;

Nouvelles et occasions de fierté

- La toute première édition de la Semaine de la prévention de la violence et de l'intimidation dans les écoles a eu lieu du 17 au 21 mars 2025. Cet événement était organisé par le ministère de l'Éducation;
- L'école primaire de Rawdon a été honorée par la Fondation Terry Fox à titre de récipiendaire de la meilleure école au Québec pour sa participation à la marche cette année. Un t-shirt a été remis à chaque élève et membre du personnel. La commission scolaire est très fière de la manière dont ses écoles contribuent à garder l'esprit de Terry Fox bien vivant;
- Les élèves et les membres du personnel de l'école primaire de Rawdon ont également participé au défilé de la Saint-Patrick et méritent des félicitations pour l'avoir fait sous la pluie.

4.2 Événements dans la communauté – Faits saillants des commissaires

- Le commissaire Bob Pellerin remercie le président de l'avoir accompagné à la réunion du conseil d'établissement de l'école primaire Franklin Hill. Il indique aussi que l'école secondaire de Joliette tiendra son spectacle de variétés le 11 avril 2025;
- La commissaire Barbara Barrasso félicite l'équipe de hockey de l'école primaire Twin Oaks pour avoir remporté le tournoi 2024-2025 de la mini-ligue de hockey du programme multisports du RESQ. Elle félicite aussi l'équipe de hockey de l'école primaire de Crestview qui a remporté le trophée commémoratif du sergent Chris Karigiannis et du 3PPCLI pour le franc jeu et l'esprit sportif;
- La commissaire-parent Elena Ferrato souligne qu'elle et la commissaire Barbara Barrasso étaient présentes au Petit-déjeuner de la journée internationale des femmes de Montréal au Château Royal le 27 février 2025. Le groupe de leadership de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a participé à l'organisation de cet événement. La commissaire Barrasso a également été honorée lors de ce petit-déjeuner;
- La commissaire Donna Anber annonce que l'Académie de Sainte-Agathe tiendra son spectacle de variétés le 4 avril 2025.

5.0 Rapport du directeur général

Le directeur général présente son rapport mensuel et note ce qui suit :

- Visites des écoles et des centres : quarante visites ont été complétées depuis le début de l'année scolaire;
- Présence à une réunion avec les autres commissions scolaires anglophones pour assister à une présentation sur l'IA intitulée *Beyond the Hype – AI in K-11 Education*. La présentation offrait des perspectives intéressantes sur l'intégration de l'IA, puisque l'IA n'est pas près de disparaître; par conséquent, des lignes directrices pratiques destinées aux élèves et aux membres du personnel doivent être élaborées. L'IA peut être positive, mais elle comporte beaucoup d'inconvénients; il faudra donc trouver un juste équilibre;
- Autres réunions auxquelles il a participé : Réunion des gestionnaires, des directions d'écoles secondaires, du comité de parents et du Conseil de la formation professionnelle en langue anglaise (CFPLA), et Forum des DG.

Il souligne la présence de la directrice générale adjointe au *Colloque panterritorial sur le leadership en Équité, Diversité et Inclusion* à titre de conférencière. Le colloque avait lieu à Iqaluit, au Nunavut, alors elle y a participé à distance.

Il ajoute que le 25 mars 2025, il a signé les arrangements locaux avec le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier. Il remercie la directrice du Service des ressources humaines, la directrice adjointe du Service des ressources humaines et le président du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier ainsi que son équipe des négociations pour leur excellent travail ayant mené à une conclusion harmonieuse. Notre commission scolaire a également été la première à signer les nouveaux arrangements locaux.

Le 14 février 2025, il a participé à un sommet sur l'intelligence artificielle générative avec la directrice générale adjointe ainsi que des membres du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications, du Service des ressources informationnelles, des Services pédagogiques et du CDC Pont-Viau. Ce sommet était fort intéressant et un suivi sera effectué pour explorer les prochaines étapes.

Le 20 mars 2025, le ministre de l'Éducation a déposé le projet de loi 94 : *Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives*—à l'Assemblée nationale; le projet de loi sera par la suite soumis à une consultation parlementaire sur invitation seulement. Malheureusement, ce projet de loi aura des conséquences profondes pour les commissions scolaires anglophones, car il :

- interdira à toutes les personnes qui entrent en contact avec les élèves de porter des symboles religieux, incluant les bénévoles; toutefois, les membres actuels du personnel bénéficieront d'une protection par droits acquis;
- resserre les accommodements pour l'absence des élèves et des membres du personnel pour les fêtes religieuses, ainsi que pour les examens des élèves;
- instaure une *évaluation* annuelle du personnel enseignant par les cadres d'école.

Le budget 2025-2026 du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale le 25 mars 2025 et en voici les points saillants :

- Une augmentation signalée de 2,2 % du budget du ministère de l'Éducation (MEQ);

- La prolongation du gel des embauches actuel pour les postes qui ne fournissent pas de services directs aux élèves;
- La suspension actuelle des projets d'infrastructure sera maintenue en raison du manque de financement. Les projets autorisés de la commission scolaire pour Saint-Jérôme et Blainville seront mis en attente pour au moins une autre année;
- Les dépenses en capital admissibles de la commission scolaire ont été plafonnées; il y aura donc moins d'argent à dépenser en 2025-2026;

Les réactions de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ), de La Presse et du Journal de Québec par rapport au budget du Québec, de même qu'un communiqué de presse de la FCSSQ et de l'ADGSQ peuvent être consultés en ligne.

Événements à venir

- Programmes de formation professionnelle
 - Le cours Professional Sales débutera le 3 avril 2025 et sera offert en ligne, en soirée;
 - Le cours Stationary Engine Mechanics débutera le 1^{er} septembre 2025 et sera offert en personne;
- Le mois d'avril est le Mois de l'acceptation de l'autisme et la Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme est le 2 avril 2025;
- Réunion du comité de parents : 10 avril 2025;
- Congé de Pâques : 18 au 21 avril 2025;
- Jour de la Terre : 22 avril 2025;
- Jour des élections fédérales : 28 avril 2025.

Le directeur général fait remarquer que pour le moment, à sa connaissance, aucun établissement de la commission scolaire ne servira de bureau de vote pour les élections fédérales, mais si cela venait à changer, les perturbations pour les élèves seraient minimales. Une mise à jour sera fournie si des établissements sont réquisitionnés.

La représentante substitut des élèves au conseil se retire de la séance pour la soirée.

HEURE : 19:57

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

7.0 Décisions du comité

7.1 Ressources matérielles et transport

7.1.1 Projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025) – Liste de projets révisée

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport indique que les projets d'investissement sont ajustés tout au long du processus.

Projets d'investissement
(Plan directeur 2024-2025)
– Liste de projets révisée

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-241211-MR-0049 approuvant la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025);

CC-250326-MR-0068

ATTENDU QU'en janvier 2025, le ministère de l'Éducation a mis à jour ses coûts estimatifs relativement aux immobilisations de la commission scolaire;

ATTENDU QUE ces mises à jour ont une incidence sur les coûts des projets de la commission scolaire et font donc en sorte qu'il est nécessaire de revoir les estimations indiquées dans la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025), lesquelles ont déjà été approuvées par le conseil;

ATTENDU QU'un projet dans la liste de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025) a été remplacé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la liste révisée de projets d'investissement (Plan directeur 2024-2025), telle qu'elle apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-MRT-001.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2 Engagement d'entrepreneur – Travaux de réfection du stationnement et de la cour d'école – École primaire Jules Verne

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport indique que onze offres ont été soumises pour ce projet et que ces offres étaient toutes particulièrement avantageuses, ce qui fait que le coût est inférieur par rapport à ce qui était prévu.

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QUE le stationnement et la cour d'école de l'école primaire Jules Verne nécessitent des travaux de réfection;

Travaux de réfection du
stationnement et de la cour
d'école

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 24-178-01 concernant les travaux de réfection du stationnement et de la cour d'école à l'école primaire Jules Verne et l'ouverture, le 24 mars 2025, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Jules Verne

CC-250326-MR-0069

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour les travaux de réfection du stationnement et de la cour de l'école primaire Jules Verne à Gestion S. Forget Inc. au coût total de 1 126 954,40 \$, avant les taxes, ou 1 204 564,93 \$, taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

La commissaire Donna Anber appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport quitte la séance.

HEURE : 20:04

7.2 Services pédagogiques

7.2.1 Modifications de la politique relative au *Programme d'études de l'école secondaire* – Autorisation pour la tenue d'une consultation

Modifications de la politique relative au *Programme d'études de l'école secondaire*

Autorisation pour la tenue d'une consultation

CC-250326-ED-0070

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* exige que chaque commission scolaire s'assure de l'application des programmes d'activités ou d'études définies par le ministère de l'Éducation;

ATTENDU QUE l'article 222 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que chaque commission scolaire s'assure de l'application du régime pédagogique établi par le gouvernement;

ATTENDU QU'en décembre 2024 le ministère de l'Éducation (MEQ) a publié le document *Info-Sanction 24-25-08* clarifiant la mise en œuvre de l'article 28 du *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire* applicable à toutes les commissions scolaires et tous les centres de services scolaires;

ATTENDU la publication du document *Info-Sanction 24-25-08*, il est maintenant nécessaire de revoir la politique n° 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les révisions à la politique n° 1999-ED-04 : *Programme d'études de l'école secondaire*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-PSD-001;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7.3 Service des affaires juridiques, corporatives et des communications

7.3.1 Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes concernant les fonctions de la commission scolaire – Autorisation pour la tenue d'une consultation

Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes concernant les fonctions de la commission scolaire

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les commissions scolaires doivent établir par règlement une procédure d'examen des plaintes liées à ses fonctions.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur le règlement n° BL2024-CA-29 : *Règlement établissant la procédure pour l'examen des plaintes concernant les fonctions de la commission scolaire*, tel qu'il apparaît au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-002;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

CC-250326-CA-0071

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7.3.2 Modifications de la politique relative aux *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants* – Autorisation pour la tenue d'une consultation

Modifications de la politique relative aux *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*

Autorisation pour la tenue d'une consultation

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171025-HR-0027, qui approuve le règlement n° 2018-CA-25 : *Politique sur les établissements scolaires sécuritaires et bienveillants* (la politique).

ATTENDU QUE la Politique devait être mise à jour afin d'y ajouter les éléments concernant la civilité et le respect, et pour insister sur le fait que les comportements abusifs, intimidants ou violents ne seront pas tolérés;

CC-250326-CA-0072

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur les propositions de modification de la politique n° 2018-CA-25 : *Établissements scolaires sécuritaires et bienveillants*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-CA-003;

QUE cette consultation commence le 27 mars 2025 et se termine le 16 mai 2025;

ET QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 soient consultés;

La commissaire Anick Brunet appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7.3.3 Modifications de la procédure concernant le *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait remarquer que les modifications apportées à cette procédure sont mineures, car le Conseil du trésor a modifié la directive originale de manière que l'obligation de produire un rapport de surveillance et de revue passe de chaque année financière à chaque troisième année financière

Modifications de la procédure concernant le *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*

CC-250326-CA-0073

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-191211-CA-0053 approuvant les modifications à la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (le Cadre de gestion);

ATTENDU QUE le Cadre de gestion est basé sur la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (la Directive) émise par le Conseil du trésor;

ATTENDU QUE la directive originale exigeait que, pour chaque année financière, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier produise un rapport de surveillance et de revue du cadre de gestion;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a modifié sa Directive de manière que l'obligation de produire ledit rapport de surveillance et de revue passe de chaque année financière à tous les trois (3) ans;

ATTENDU QUE le Cadre de gestion a été modifié pour inclure ces modifications.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les modifications à la procédure n° 2020-CA-26 : *Cadre organisationnel de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB 2025/03/26-CA-004, en vigueur immédiatement.

La commissaire-parent Tara Anderson appuie la proposition.

Adoptée à l'unanimité

7.4 Ressources financières

7.4.1 Répartition des ressources 2025-2026

Le directeur du Service des ressources financières indique que le comité de répartition des ressources recommande l'adoption du document Répartition des ressources 2025-2026. Le comité de répartition des ressources s'est réuni, a passé en revue la rétroaction reçue dans le cadre du sondage sur le budget et a pris les éléments en considération.

Les deux principaux changements apportés au document sont les suivants :

- Le comité de répartition des ressources a formé un sous-comité afin de passer en revue la formule de répartition pour l'affectation des directions d'école, de manière que l'effectif scolaire pondéré soit utilisé ainsi que le nombre de membres du personnel;

- L'augmentation de l'allocation pour le MAO de 9,50 \$ à 12,50 \$.

Répartition des
ressources 2025-2026

CC-250326-FR-0074

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit établir les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE la consultation annuelle sur l'élaboration du budget a eu lieu du 12 décembre 2024 au 14 février 2025, de manière conforme à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité des parents, l'Association québécoise des cadres scolaires, section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et le comité consultatif EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) ont été consultés et ont respectivement émis leurs commentaires;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources doit faire une recommandation annuelle au conseil des commissaires sur la détermination d'objectifs et de principes régissant la répartition de ses ressources, conformément à l'article 193.3 de la *Loi sur l'instruction publique* et sur les critères servant à établir la répartition des ressources, en vertu de l'article 261 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE le comité de répartition des ressources a étudié les résultats du sondage sur le budget afin d'établir ses recommandations en ce qui concerne les objectifs, les principes et les critères de répartition de ses ressources et de les inclure dans le document Répartition des ressources 2025-2026;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité de vérification, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier accepte les recommandations du comité de répartition des ressources pour l'année scolaire 2025-2026, telles qu'elles apparaissent au document n° CC-SWLSB-2025/03/26-FR-001.

Le commissaire Benny Catania appuie la proposition.

CETTE MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Tara Anderson, Heather Appleby, Barbara Barrasso, Anick Brunet, Benny Catania, James Di Sano, Elena Ferrato, Noémia Onofre de Lima, Bob Pellerin, Désirée Ramacieri, Melissa Wall
ABSTENTIONS :	Donna Anber, Chloée Alary

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2 Rapport des commissaires-parents**8.2.1 Rapport du comité de parents**

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité EHDAA

Le rapport se trouve dans les dossiers de la réunion.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

8.4 Rapport du comité central des élèves

Le rapport est compris au fichier de la séance.

9.0 Période de questions (20 minutes)

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications précise que, comme il a été expliqué plus tôt au cours de la réunion, la deuxième période de questions est réservée aux questions portant sur les points à l'ordre du jour et il n'y a aucun débat.

Aucune question n'est posée.

10.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

11.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

12.0 Clôture de la séance

Le président, au nom du conseil, souhaite à la commissaire Barbara Barrasso un joyeux anniversaire.

Clôture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le président de lever la séance. La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

CC-250326-CA-0075

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20:16

PROCHAINE SÉANCE → ORDINAIRE → 30 avril 2025